

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Le six septembre deux mille quinze à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Louis ZOBEÏDE, Mona PAJOLE, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Christian SITTLER, Jean-Jacques KNOFF, Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Frédéric OSTERTAG, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS, Nathalie VAN THOM, Christophe FURST, Tania MUHLMEYER, Christian JAEG, Eric VILMAIN, Guy RIEFFEL, Marie-Paule MULLER et Marie-Claude PARON

Absents excusés : Jean-Marc SAAS, Sonia SCHMIDT, Daniel WALDVOGEL, Claude WEIL et Benoît GSELL (procuration donnée respectivement à Bernard BOUTONNET, Lucienne GILG, Christian SITTLER, Louis ZOBEÏDE et Christian JAEG)

Absente excusée : Corinna BUISSON

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2016
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) *Rapports annuels d'activité 2015 divers*
 - *SMICTOM pour le service d'élimination des déchets*
 - *Electricité de Strasbourg pour le contrat de concession*
 - *SDEA pour l'assainissement*
 - *SDEA pour l'eau potable*
- 5) Affaires financières :
 - a) *Fixation des tarifs de l'école de musique, de danse et de théâtre*
 - b) *Renouvellement de la ligne de trésorerie*
- 6) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents, la représentante de la presse et le fidèle auditeur.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Dimanche 11 septembre à 9h00 au complexe sportif : course intergénérationnelle dans le cadre de la fête du sport
- 12 au 16 septembre à la salle des fêtes : bourse aux vêtements de l'AGF
- Mercredi 14 septembre à 20h00 : commission des sports
- Jeudi 15 septembre à 20h00 : commission culturelle
- 17-18 septembre : journée du patrimoine
- 18 septembre : rencontre voitures et motos anciennes
- 20 septembre à 20h00 : commissions réunies
- Vendredi 23 septembre à 19h00 : inauguration de l'Ecole Briand
- 24 septembre de 9h30 à 12h00 : portes ouvertes à l'école Briand
- 24 septembre à 19h30 à la salle des fêtes : soirée country avec Open Heart Dancers
- 25 septembre à l'étang de l'APP : marché aux puces
- 29 septembre à 14h00 à l'hôtel de ville : jury du concours de l'aménagement du centre-ville
- 1-2 octobre à la salle des fêtes : exposition de fruits et légumes des arboriculteurs
- Mardi 4 octobre : conseil municipal

2) *Courrier de l'UCAB*

Lors de la dernière réunion du conseil, une pétition émanant d'un certain nombre de commerçants a été diffusée à l'assemblée. L'UCAB a adressé en date du 28 juillet 2016 un courrier à l'attention de Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, dans les termes suivants :

« Notre comité s'est réuni mercredi le 6 juillet 2016 et unanimement nous ne cautionnons pas la pétition qui a été menée par des non-membres de l'UCAB concernant les travaux au centre-ville.

Malheureusement quelques membres ont signé cette pétition et certains ont été induits en erreur sur la durée des travaux et d'autres ont signé par solidarité et le regrettent.

On peut comprendre les craintes que des clients désertent le centre-ville avec des conséquences économiques. C'est pour cette dernière raison que l'UCAB travaille conjointement avec la municipalité et à bon escient afin de trouver des solutions

Exemple : la mise en place des différents supports de communication ainsi que celle du STUBI très appréciée par les usagers et les clients.

Nous tenons à féliciter Monsieur le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux qui ont eu le courage de prendre la décision du réaménagement du centre-ville car ces travaux ont été tant demandés par les habitants, les clients et les commerçants de Benfeld.

Notre comité a été éprouvé par cette pétition, mais malgré tout nous resterons soudés et continuerons à promouvoir le dynamisme du commerce à Benfeld et nous nous félicitons pour ce bon relationnel avec nos élus et le travail accompli en commun accord ».

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- M Tarik GNAOUI et Mme Nadia ELAZRI, pour une maison d'habitation, sise 14 rue des Vosges
- Mme Ginette BROLLY, pour une maison d'habitation, sise 7-9 rue du Faubourg du Rhin
- M Gérard DERRENDINGER, pour une maison d'habitation, sise 15 rue de Paris
- SARL JIMMOZ et SAS EMILE, pour une maison d'habitation, sise 16 rue Rohan
- M Arnaud DENNY et Mme Sabrina DENNY, pour un lot de copropriété, sis 23 avenue de la gare, 5 Cour des Étoiles
- SARL STRABAT, pour un lot de copropriété, sis 23 rue de Huttenheim
- SCI SCHWEITZER, pour un local professionnel, sis 8 rue d'Italie
- M Pierre PORCHELA et Mme Virginie PIERRE, pour un lot de copropriété, sis 7 rue de Kertzfeld
- Communauté de Communes de Benfeld et environs, pour un immeuble bâti, sis 3 rue de Sélestat
- Les conjoints KIRMSER, pour une maison d'habitation, sise 5 rue du Champ du Feu
- M et Mme Antoine KUHN, pour une maison d'habitation, sise 8 rue du Donon

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2016

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 30 juin 2015 est **adopté à l'unanimité**

4) AFFAIRES D'URBANISME ET TRAVAUX

a) Rapports annuels d'activité divers

- SMICTOM Centre Alsace pour le service d'élimination des déchets

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales un exemplaire du rapport annuel du service public de collecte et du traitement des ordures ménagères est transmis à la commune par le SMICTOM.

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de ce service et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

Monsieur Louis ZOBÉÏDE, maire-adjoint, présente à l'assemblée les éléments du rapport annuel de l'exercice 2015 du service d'élimination des déchets, tels qu'ils sont retracés dans le document de synthèse élaboré par les services du SMICTOM

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Louis ZOBÉÏDE, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport annuel 2015 élaboré par le SMICTOM pour le service public de collecte et de traitement des ordures ménagères

prend acte

du rapport annuel 2015 du SMICTOM du Centre Alsace

Monsieur Christian JAEG constate le bon taux de tri enregistré en 2015 et estime que celui-ci pourrait être encore meilleur sans les apports non triés collectés lors du passage des gens du voyage.

Il considère qu'il devrait également y avoir un retour pour les usagers de ces bonnes pratiques par un ajustement de la redevance.

- Electricité de Strasbourg pour le contrat de concession

Mme Mona PAJOLE, maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée qu'Electricité de Strasbourg, s'est engagée, conformément aux dispositions du contrat de concession, de transmettre chaque année à la commune un rapport relatant son activité sur notre territoire. L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de cette concession et plus particulièrement les investissements spécifiques et les coûts engagés sur le territoire de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Mme Mona PAJOLE, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2015 sur le contrat de concession de distribution d'énergie électrique à Benfeld, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2015 d'Electricité de Strasbourg pour la distribution d'énergie électrique

Monsieur Christian JAEG rappelle son observation de 2015 à savoir que pour éviter des incidents techniques sur le réseau, ES devrait faire des interventions préventives et faire plus d'investissements, notamment sur les lignes les plus anciennes. Il est à noter que dans la mesure du possible l'amélioration du réseau et la mise en souterrain des lignes électriques est effectuée en bonne coordination. Par ailleurs, le taux de coupure moyen pour l'ensemble des abonnés est inférieur à 7 mn durant l'année 2015.

- SDEA pour l'eau potable

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, délégué au SDEA dans la commission géographique « eau », informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans ce cadre, il soumet le rapport annuel 2015 du service public d'eau potable élaboré par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (périmètre de Benfeld).

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de l'eau potable et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de ces prestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport annuel 2015 élaboré par le SDEA, au titre de l'eau potable, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2014 du SDEA du Bas-Rhin, périmètre de Benfeld pour l'eau potable

- SDEA pour l'assainissement

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, délégué au SDEA, informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans ce cadre, il soumet le rapport annuel 2015 du service public d'assainissement élaboré par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (périmètre de Benfeld).

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de l'assainissement et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de ces prestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport annuel 2014 élaboré par le SDEA, au titre de l'assainissement, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2015 du SDEA du Bas-Rhin, périmètre de Benfeld pour l'assainissement

5) AFFAIRES FINANCIERES

a) Ecole de musique, de danse et de théâtre : frais d'écologie et rémunération des professeurs

Madame Stéphanie GUIMIER, maire-adjoint, informe l'assemblée que pour l'année scolaire 2016/2017, la directrice de l'école propose de maintenir les taux horaires de rémunération des professeurs, sur la base de la situation individuelle de chacun (selon son ancienneté et son agrément), d'augmenter les frais de déplacement (inchangés depuis 2008) et d'appliquer les tarifs ci-après pour les frais d'écologie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Mme Stéphanie GUIMIER,
maire-adjoint,

vu les propositions du directeur de l'école de musique

vu l'avis favorable de la commission des finances du 30 août 2016

décide

d'appliquer pour l'année scolaire 2016/2017 les tarifs horaires des professeurs et les frais d'écolage comme suit :

Rémunération des professeurs :

taux horaire 17,50 €

majoré comme suit, selon l'ancienneté et la qualification des professeurs :

années de présence	avec agrément	sans agrément
de 0 à 5 ans	0,30 €	0,15 €
de 5 à 10 ans	0,60 €	0,30 €
de 10 à 15 ans	0,90 €	0,45 €
+ de 15 ans	1,40 €	0,70 €

indemnité kilométrique 0,25 €

Frais d'écolage trimestriels :

- ensemble instrumental/vocal seul :	30 € (30 € en 2015)
- initiation musicale :	75 € (74 € en 2015)
- solfège, formation musicale :	70 € (69 € en 2015)
- instrument à vent, batterie :	122 € (121 € en 2015)
- piano, violon, guitare, orgue :	142 € (141 € en 2015)
- tarif adulte ou instrument seul :	110 € (110 € en 2015)

Une réduction de 20 € pour le 2^{ème} enfant d'une même famille et de 30,00 € pour le 3^{ème} est appliquée.

décide

d'appliquer pour l'année scolaire 2016/2017 les tarifs horaires des professeurs et les frais d'écolage pour l'école de danse comme suit :

Rémunération des professeurs :

taux horaire 26,00 €

indemnité kilométrique 0,25 €

Frais d'écolage trimestriels enfants : 73,00 € (72 € en 2015)

Frais d'écolage adultes : 85,00 € (84 € en 2015)

100,00 € (2 séances hebdo)

Une réduction de 20 € pour le 2^{ème} enfant d'une même famille et de 30 € pour le 3^{ème} s'applique.

Par ailleurs, une majoration de 10 % pour les élèves extérieurs à Benfeld sera appliquée.

Une réduction de 20 € par enfant inscrit à l'école de musique et l'école de danse pour la même année scolaire s'appliquera.

décide

d'appliquer pour l'année scolaire 2016/2017 les tarifs horaires des professeurs et les frais d'écologie pour l'école de théâtre comme suit :

Rémunération des professeurs :

taux horaire	26,00 €
indemnité kilométrique	0,25 €

Frais d'écologie trimestriels enfants : 71,00 € (69 € en 2015)

adopté à l'unanimité

b) Renouvellement de la ligne de trésorerie

Mme Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que par délibération du 9 octobre 2012 le conseil municipal avait autorisé le maire à procéder à l'ouverture d'un crédit de trésorerie, d'un montant de 500 000 €, renouvelée chaque année pour le même montant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Mme Lucienne GILG, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance des différentes offres proposées,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 30 août 2016,

compte tenu de la nécessité de maintenir un crédit de trésorerie pour faire face à d'éventuels besoins de fonds et assurer une souplesse de gestion,

décide

de renouveler la ligne de trésorerie en retenant la proposition du Crédit Mutuel, dans les conditions prévues au projet de convention, indexée sur l'EURIOBOR 3 mois, assorti d'une marge de 0,95% et d'une commission d'engagement de 0,10%, soit un montant de 500 €.

autorise

le maire à signer la convention à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat pour un montant de 500 000 € (cinq cent mille euros)

adopté à l'unanimité

MM Christian JAEG et Frédéric OSTERTAG ne participent ni au vote, ni au débat sur ce point

6) RAPPORT DES COMMISSIONS

Mme Nathalie GARBACIAK présente les effectifs scolaires à la rentrée de septembre qui sont stables par rapport à 2015 et s'établissent comme suit :

- 616 élèves en élémentaire, dont 383 en primaire et 231 en maternelle
- 672 élèves au collège

Ces derniers, de même que ceux de l'Ecole Briand ont pu bénéficier de locaux entièrement rénovés pour cette rentrée. Une nouvelle principale, Mme Brigitte MARZILLE, a également pris ses fonctions au collège.

Monsieur Louis ZOBÈÏDE invite l'ensemble des conseillers à la conférence sur le jardin au naturel le jeudi 22 septembre à 19h00 à l'école Briand, portant principalement sur le paillage avec le concours de l'association « les amis du compost et du jardin en Centre Alsace ». Un atelier de broyage aura également lieu sur le parking du plan le samedi 19 novembre à partir 9h00

Monsieur Bernard BOUTONNET informe que les travaux en traverse du hameau de Ehl débiteront le lundi 12 septembre pour environ 2 mois. Le réaménagement de la rue du Luxembourg, au droit du collège, est achevé ce jour avec la pose de la signalisation. Le chantier du SDEA au centre-ville, devrait s'achever en semaine 37 avec la pose des enrobés.

Dans ce cadre, le maire remercie le SDEA pour la bonne coordination dans l'organisation de ces travaux au centre-ville, dans le respect des commerces, des clients et des riverains concernés.

Monsieur Bernard BOUTONNET informe que la rencontre de voitures et motos anciennes sera à nouveau organisée le dimanche 20 septembre 2015 dans le cadre des journées du patrimoine.

Il fait appel aux bonnes volontés des conseillers pour participer à l'organisation de cette manifestation, notamment pour assurer l'accueil des participants et la sécurité lors des 2 défilés programmés

Monsieur Christian JAEG informe qu'une enquête publique concernant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la station d'épuration de Herbsheim aura lieu du 22 septembre au 22 octobre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h40.